

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le secteur de l'assurance solidaire avec tout le pays

#### Protéger et aider les clients en détresse grâce à la prolongation de mesures existantes et au soutien de l'économie demeure prioritaire

Notre société est toujours sous l'emprise de la pandémie. Et c'est en des temps incertains que chacun peut continuer à compter sur une sécurité et une protection par le biais de l'organisme d'assurances de confiance. Depuis mars, les assureurs assument leur responsabilité sociétale et continuent par la mise en œuvre de mesures fortes et exceptionnelles d'assister leurs clients en ces mois difficiles. Grâce à l'annonce de la prolongation des différentes mesures de protection, le secteur va continuer à soutenir les personnes et les entreprises fragilisées. En outre, le secteur s'engage à soutenir lui aussi de manière proactive le redressement de l'économie belge dans les années à venir.

#### Un aperçu des mesures prises :

- **Être solidaire avec les entreprises des secteurs durement touchés** : un protocole est en train d'être élaboré conjointement avec Pierre-Yves Dermagne, vice-premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail, au profit des entreprises et des indépendants touchés par la crise du Coronavirus. Ces entreprises pourront sous certaines conditions obtenir un report de paiement de leurs primes d'assurance pour une période courant jusqu'au 30 juin 2021. Les entreprises qui ont déjà obtenu un report de paiement pourront bénéficier d'une prolongation pour autant que la période totale du report n'excède pas 9 mois.
- **Soutien durable du secteur pour le futur** : en concertation avec le vice-premier ministre Dermagne, le secteur soutiendra de manière proactive, en tant que partenaire des autorités, des initiatives et investissements durables dans le cadre du redressement de l'économie belge. Le développement concret de ce partenariat pour le futur sera poursuivi début janvier entre le secteur et le ministre.
- **Protéger le personnel des entreprises en cas de chômage temporaire reste fondamental** : comme annoncé au mois de mars, les assureurs ont maintenu les garanties en matière de pension, de prestation en cas de décès, d'invalidité et d'hospitalisation dont les travailleurs bénéficient dans le cadre d'assurances de groupe en cas de chômage temporaire. Ces garanties importantes sont prolongées jusqu'au 31 mars 2021, sauf si l'employeur s'y oppose explicitement. Dans ce dernier cas, la couverture en cas de décès continuera de courir. Les employeurs ont la possibilité de reporter à fin mars 2021 le règlement des primes liées aux garanties maintenues.

*Un exemple : supposons que la pandémie ait contraint votre employeur à vous mettre en chômage temporaire. De nombreux contrats prévoient dans ce cas-là une suspension des couvertures. Sans mesures complémentaires, vous risquiez en cas d'invalidité ou d'accident de ne pas pouvoir faire appel à l'assurance par l'entremise de votre employeur. Grâce aux mesures complémentaires prises par le secteur de l'assurance, ce sera possible et vous restez donc assuré.*

- **Accorder un répit pour le remboursement de crédits hypothécaires ainsi que pour le paiement des primes d'assurances solde restant dû et incendie qui y sont liées :** à l'instar de ce qui prévaut dans l'accord intervenu entre le gouvernement et les banques, et à des conditions identiques, les **particuliers, ménages et entreprises** faisant face à des difficultés financières du fait de la crise du coronavirus pourront bénéficier d'une suspension jusqu'au 31 mars 2021 du remboursement du capital et du paiement des intérêts sur leur crédit hypothécaire ainsi que du paiement des primes des assurances solde restant dû et incendie qui y sont liées. Les clients qui ont déjà bénéficié d'un report, peuvent aujourd'hui - tout comme auprès d'une banque - en demander la reconduction pour autant que la période totale de la prolongation n'excède pas une durée de neuf mois.
- **Accorder un ballon d'oxygène pour faire face aux fins de mois problématiques:** quiconque connaît des problèmes de paiement sur le plan des assurances du fait de la crise du coronavirus peut se mettre en rapport avec son assureur ou son intermédiaire afin de trouver avec lui une solution adéquate susceptible de répondre à ces difficultés.
- **Assurance gratuite et automatique des bénévoles prêtant main forte aux « héros des soins de santé » :** de très nombreuses personnes donnent bénévolement un coup de main dans des établissements de soins spécialisés. Que ce soit dans des maisons de repos ou des centres de soins, l'aide de nombreux « héros Corona » bénévoles est importante. Grâce à l'extension de l'assurance de responsabilité et accidents de l'institution dans laquelle elles sont actives, ces personnes bénéficient aujourd'hui automatiquement et gratuitement d'une protection.
- **Votre assureur reste votre partenaire :** dans le cas d'**entreprises** à l'arrêt du fait des décisions gouvernementales, plusieurs assurances s'adapteront automatiquement à l'interruption de l'activité. C'est ainsi qu'en accidents du travail et responsabilité civile, une régularisation ultérieure aura lieu **pour de nombreuses entreprises**, reflétant la diminution du salaire ou du chiffre d'affaires. En ce qui concerne la suspension de contrats d'assurance, il est conseillé que les entreprises prennent contact avec leur assureur ou intermédiaire afin de trouver des solutions adéquates. Il est important pour l'entreprise et sa survie, même en cas d'interruption de l'activité, qu'elle reste couverte pour les risques restants tels que l'incendie, la tempête, les réclamations de tiers, etc.

**Hein Lannoy** – administrateur délégué d'**Assuralia**

*« Pour l'ensemble du secteur, pour chaque assureur - petit ou grand -, il est primordial de continuer à consentir les efforts nécessaires pour soutenir les clients et continuer à les protéger. Nous sommes dès lors heureux de pouvoir aujourd'hui annoncer ces mesures indispensables à la protection de chaque consommateur. C'est la seule manière de sortir ensemble de la crise sans précédent que nous vivons. »*

Le 17 décembre 2020

**Contacts presse :**

Wauthier Robyns - 0477402383

---

**HUIS DER VERZEKERING**

de Meeûssquare, 29  
B-1000 Brussel  
Tel. +32 2 547 56 11 Fax +32 2 547 56 00  
info@assuralia.be www.assuralia.be

**Beroepsvereniging van verzekeringsondernemingen**  
Wettig erkende beroepsvereniging